

Textile

Lueur d'espoir à Bruxelles

La Commission européenne paraît commencer à prendre en compte certaines difficultés et spécificités du recyclage textile.

« **S**atisfaction » : c'est le sentiment exprimé par la délégation de la division Textile du Bureau international du recyclage (BIR) à l'issue de sa rencontre, le 20 janvier dernier à Bruxelles, avec un représentant de DG Environnement de la Commission européenne, Marianne Klingbeil. La délégation était conduite par Frithjof Schepke, président de la division Textile, et comptait des représentants allemand, anglais, néerlandais et français de la profession.

Le principal motif de satisfaction est l'assurance donnée par la Commission que la question de la distinction entre déchet et marchandise était en cours d'examen et serait précisée pour chaque filière. Pour les textiles, ceux destinés au réemploi pourraient rejoindre définitivement la catégorie « marchandise ». Cela devrait faciliter les exportations pour un certain nombre d'opérateurs en butte à des tracasseries administratives, des taxes et parfois même des interdictions pures et simples d'exporter.

Interrogée sur la question d'une éventuelle éco-taxe destinée à financer le recyclage, comme cela se pratique dans d'autres domaines (emballages, équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs, pneus, huiles...), la Commission a fait savoir qu'elle n'entendait pas légiférer sur ce point, le textile ne représentant pas pour elle un enjeu environnemental majeur. En revanche, les Etats membres ont la possibilité, à leur niveau, de le faire, pour peu que cela ne contrevienne pas aux règles européennes. Les professionnels n'ont plus qu'à convaincre les Etats membres de se lancer dans ce chantier-là... ●

Rubriques suivies par Olivier Guichardaz